

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du : 12 mai 2023

Délibération n° 01 : Demande de subvention EOSTRESS.

Le Maire explique au conseil avoir reçu une demande de subvention de l'association EOSTRESS qui agit dans le cadre de la préservation de la nature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal accorde une subvention d'un montant de **50 euros** à l'association EOSTRESS.

Délibération n° 02 : Vote des taux de fongibilité des crédits M57 (Fonctionnement – Investissement)

Le maire explique que la fongibilité des crédits permet de procéder, sans délibération modificative, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour l'exercice 2023, A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de la fixer à :

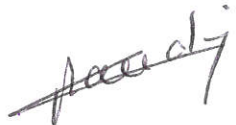
- 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement
- 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Délibération n° 03 : Modalité de versement de subvention aux familles.

Le maire explique qu'il est nécessaire de fixer les modalités de versement des subventions accordées dans le cadre des voyages et sorties scolaires.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte que la subvention accordée aux enfants de la commune pour les voyages et sorties scolaires soit versée directement aux familles concernées sous réserve de fournir une attestation de l'école indiquant la participation effective de l'élève au voyage et le montant payé par les parents, ainsi qu'un R.I.B.

Le secrétaire de séance,
Bernard GRANDIN



Le Maire,
François GRASSWILL

